

2020

CARTOGRAPHIE

DES MOYENS

DE PAIEMENT SCRIPTURAUX

Bilan de la collecte 2021

(données 2020)

1| L'utilisation des moyens de paiement scripturaux en France

Tableau 1 Bilan des paiements scripturaux en 2020

(nombre de transactions en millions, montant des transactions en milliards d'euros, variation en %)

Moyens de paiement scripturaux	Nombre de transactions		Montant des transactions	
	2020	Variation 2020/2019	2020	Variation 2020/2019
Paiement carte ^{a)}	13 852	- 4	577	- 4
dont paiement sans contact	5 161	+ 36	79	+ 80
Prélèvement	4 622	+ 6	1 684	- 2
Virement	4 483	+ 5	32 713	+ 30
dont virement (VGM) ^{b)}	9	- 30	19 042	+ 65
dont virement (hors VGM)	4 474	+ 5	13 671	+ 0,5
dont paiement instantané ^{c)}	45	+ 224	27	+ 276
Chèque	1 176	- 26	614	- 25
Effet de commerce ^{d)}	72	- 8	197	- 15
Monnaie électronique	36	- 42	0,7	+ 23
Total	24 240	- 2	35 786	+ 25
Retrait carte	1 064	- 24	116	- 15

a) Paiements par carte réalisés en France (chiffres compilés par l'Observatoire de la sécurité des moyens de paiement).

b) Les VGM sont des virements de gros montant émis au travers de systèmes de paiement de montant élevé (TARGET2 et EURO1), correspondant exclusivement à des paiements professionnels.

c) Paiements réalisés via le système TARGET Instant Payment Settlement (TIPS) et les plateformes privées STET-IP et RT1.

d) Lettres de change relevées et billets à ordre relevés.

Source : Banque de France.

En 2020, le volume des moyens de paiement scripturaux^{1,2} (nombre de transactions, tous moyens de paiement confondus) baisse légèrement (- 2%) représentant 24 240 millions de transactions tandis que leur valeur globale (tous moyens confondus) progresse fortement (+ 25%), pour atteindre 35 786 milliards d'euros (cf. tableau 1).

La hausse en valeur est essentiellement portée par les virements, et plus particulièrement les virements de gros montant (+ 65%). Les paiements par carte sans contact augmentent aussi sensiblement, puisqu'ils représentent désormais environ un paiement de proximité par carte sur deux (+ 80% en valeur, cf. encadré *infra*). Depuis 2020, les transferts d'argent instantanés sont en plein essor (+ 276%), au travers du système TARGET Instant Payment Settlement (TIPS) et des plateformes privées

STET-IP et RT1³. L'utilisation du chèque et des effets de commerce continue de diminuer, tant en volume qu'en valeur.

Comme observé les années précédentes, la carte reste le moyen de paiement le plus utilisé, couvrant 57% du nombre total de paiements scripturaux, suivie par le prélèvement et le virement, qui représentent respectivement 19% et 18% du total (cf. graphique 1a).

En valeur, les virements concentrent à eux seuls 91% du montant total des paiements scripturaux (53% pour les virements de gros montant et 38% pour les autres virements); le prélèvement, le chèque et la carte couvrent une moindre part de la valeur totale, avec respectivement 5%, 1,7% et 1,6% (cf. graphique 1b).

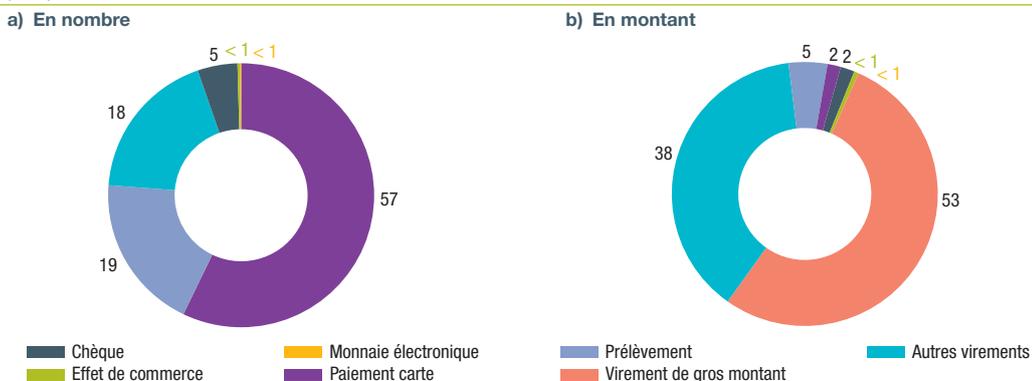
1 Ce bilan s'appuie sur les données de la collecte de la Banque de France, *Cartographie des moyens de paiement*. Sont assujettis à la collecte les prestataires de services de paiement (établissements de crédit, de paiement, de monnaie électronique et les prestataires de services d'information sur les comptes) de droit français ou monégasque agréés en France ou à Monaco, ainsi que ceux de droit étranger habilités à exercer sur le territoire français et présents en France sous la forme de succursales. Pour les paiements par carte, les données sont celles déclarées par les réseaux de paiement par carte à l'Observatoire de la sécurité des moyens de paiement.

2 Les moyens de paiement scripturaux (carte, virement, prélèvement, chèque, etc.) sont des dispositifs qui permettent le transfert de fonds tenus dans des comptes suite à la remise d'un ordre de paiement. Ils s'opposent à la monnaie fiduciaire (billets et pièces).

3 TIPS est une nouvelle infrastructure de marché lancée par l'Eurosystème en novembre 2018 et permettant aux prestataires de services de paiement de proposer à leurs clients des transferts de fonds en temps réel, 24 heures sur 24 et 365 jours par an. STET-IP est une plateforme opérée par l'opérateur français STET qui traite principalement des paiements instantanés domestiques. RT1 est la plateforme de paiement instantané gérée par l'opérateur EBA Clearing et a une vocation paneuropéenne.

Graphique 1 Répartition des transactions par moyen de paiement

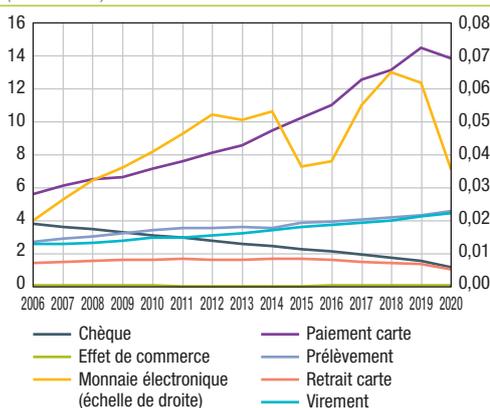
(en %)



Source : Banque de France.

Graphique 2 Nombre de transactions par moyen de paiement

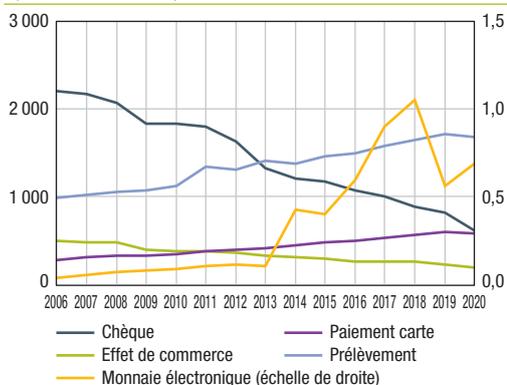
(en milliards)



Source : Banque de France.

Graphique 3 Montant total des transactions par moyen de paiement hors virements

(en milliards d'euros)



Source : Banque de France.

Tant en volume qu'en valeur, les moyens de paiement électroniques demeurent largement plébiscités en 2020, mais avec des évolutions contrastées selon les instruments.

Ainsi, en volume (cf. graphique 2), seuls le prélèvement et le virement ont continué de progresser (respectivement + 6% et + 5%). Pour la première fois en dix ans, le nombre de paiements par carte recule légèrement, mais demeure largement majoritaire, avec un quasi-doublement sur la décennie. Malgré cet effritement, le paiement sans contact a pleinement bénéficié des effets de la crise et connaît un engouement de plus en plus marqué (cf. encadré *infra*). De même, la préférence pour le virement et le prélèvement, au détriment du paiement par carte, s'explique par les fermetures successives des commerces et le changement des usages du fait de la crise sanitaire. Ces évolutions sont cohérentes avec les analyses de conjoncture de l'Insee, qui montrent une chute des transactions par carte, associée à une baisse de la consommation des ménages, lors des premier et deuxième confinements⁴.

En valeur, seules les transactions en monnaie électronique (cf. graphique 3) et par virement (cf. graphique 4) ont augmenté sensiblement en 2020 (respectivement + 23% et + 30%). Le montant total des paiements en monnaie électronique reste cependant marginal, en dessous du milliard d'euros, malgré une augmentation importante sur la dernière décennie. Le montant total des virements, porté par les virements de gros montant pratiqués par la clientèle institutionnelle (État, Acoiss⁵, etc.), enregistre

4 Cf. *Point de conjoncture – Consommation des ménages* (Insee, février 2021).

5 Agence centrale des organismes de sécurité sociale.

Le développement du paiement sans contact en 2020

5,2 milliards de paiements.
79 milliards d'euros.
15 euros : le montant moyen d'une transaction.

Les paiements sans contact sont toujours en plein essor en France, avec une évolution exponentielle en 2020 favorisée par la crise sanitaire et le relèvement du plafond à 50 euros à partir de mai 2020. Leur volume a été multiplié par 23 et leur valeur par 19 entre 2015 et 2020. Ils représentent désormais 46 % du nombre de paiements de proximité par carte (effectués sur le terminal d'un commerçant) et 18 % de leur valeur.

Part du paiement sans contact dans les paiements de proximité par carte

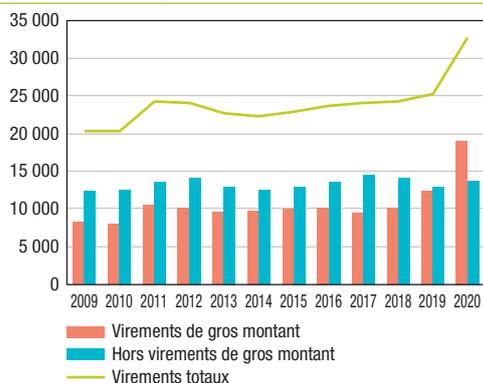
(en %)



Source : Banque de France, rapport 2020 de l'OSMP.

Graphique 4 Montant total des virements

(en milliards d'euros)



Source : Banque de France.

quant à lui une hausse de 60 % sur la même période. Cette forte progression est à mettre en perspective avec les mesures de soutien à l'économie engagées dans le contexte de la crise sanitaire.

S'agissant des montants unitaires, le montant moyen d'un paiement par virement, pour la clientèle des systèmes de paiement de montant élevé (TARGET2 et EURO1), augmente de 135 % en 2020 et dépasse en moyenne les deux millions d'euros, alors qu'il

Tableau 2 Montant moyen des transactions par moyen de paiement scriptural

(en euros)

Paiements scripturaux	Montant moyen 2020
Virement de gros montant (VGM)	2 201 650
Autres virements	3 056
Effet de commerce	2 755
Chèque	522
Prélèvement	364
Retrait carte	109
Paiement carte	42
Monnaie électronique	19

Source : Banque de France.

baisse légèrement par rapport à 2019 pour les autres types de virement SEPA (*Single Euro Payments Area*⁶). Comme pour les virements de gros montant, la valeur moyenne des paiements en monnaie électronique a également doublé par rapport à 2019 ; pour les autres moyens de paiement, elle est relativement stable par rapport aux années précédentes.

Comme les années précédentes, en 2020, les systèmes de paiement de détail⁷ restent le principal

6 Espace unique de paiements en euros.

7 Les systèmes de paiement de détail français incluent CORE (FR) – principal système de paiement de détail en France, traitant des flux de paiement de la clientèle particulière et d'entreprise des banques – ainsi que d'autres systèmes, tel SEPA (EU), qui traite les opérations de prélèvements SEPA Direct Debit (SDD) ainsi que les opérations de paiement instantané, et dont la vocation, contrairement à CORE (FR), est paneuropéenne.

canal d'échange des paiements scripturaux : ils concentrent 72 % des transactions, suivis par les échanges intrabancaires (au sein d'un même établissement, 16 %), les transactions intragroupes (au sein d'un même groupe bancaire, 12 %) et les échanges interbancaires hors systèmes de paiement (*correspondent banking*, 1 %), tandis que les systèmes de montant élevé⁸ ne représentent que 0,04 % du total des paiements en volume (cf. graphique 5a).

En revanche, en valeur, ces systèmes de montant élevé représentent, en France, la majeure partie

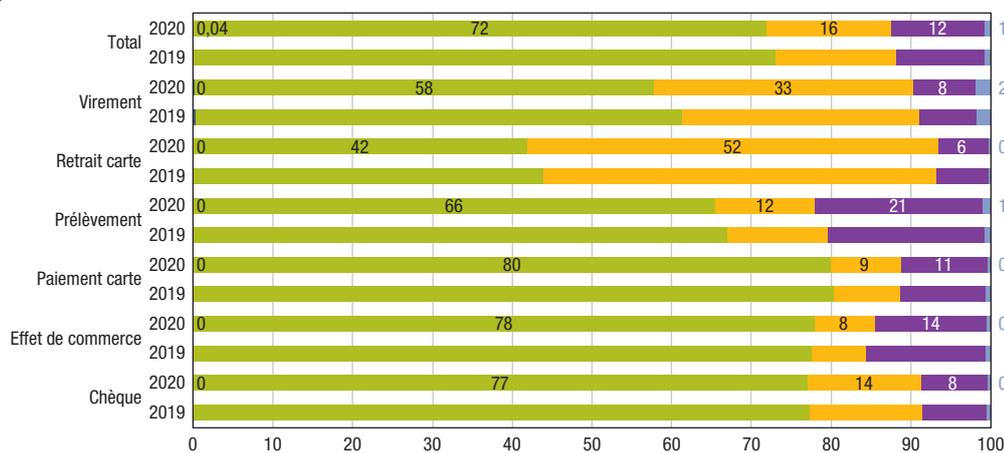
des transactions, avec 55 % de la valeur totale tous moyens de paiement scripturaux confondus, tandis que les paiements échangés à travers les systèmes de paiement de détail ne représentent que 21 % du total (cf. graphique 5b). Suivent les transactions intrabancaires (18 % du montant total), les échanges interbancaires hors systèmes (4 %) et les transactions intragroupes (3 %).

La répartition des paiements entre les différents canaux d'échanges est globalement stable dans le temps, tant en volume qu'en valeur.

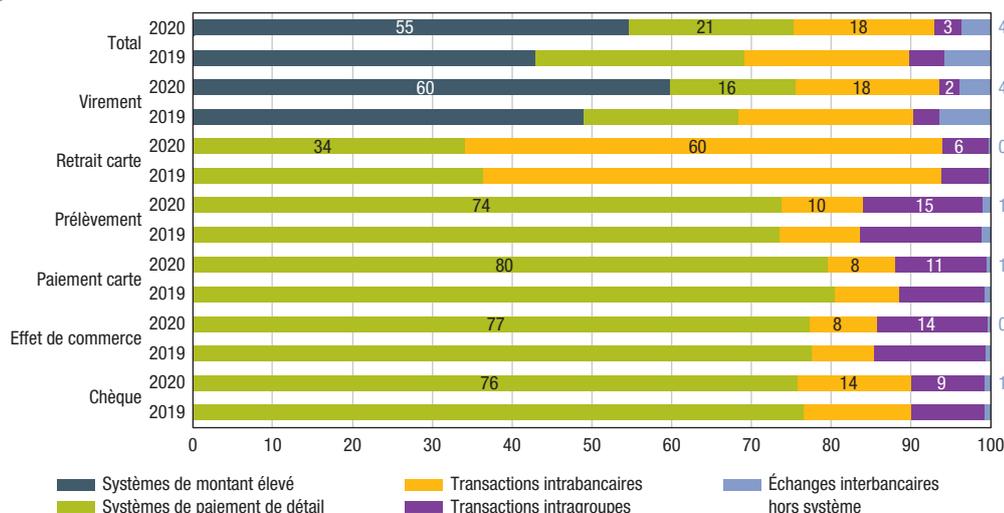
Graphique 5 Répartition des transactions par canal d'échange et par moyen de paiement

(en %)

a) En nombre



b) En montant



Source : Banque de France.

8 Les systèmes de montant élevé sont TARGET2-Banque de France (composante française du système de paiement de gros montant TARGET2) et EURO1, système de paiement de montant élevé privé à règlement net en euro.

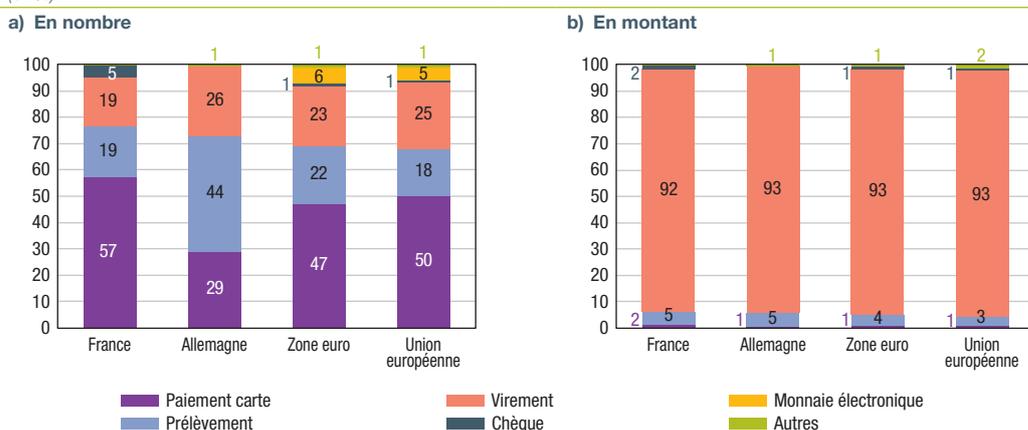
2| L'utilisation des moyens de paiement scripturaux en Europe

Dans l'Union européenne⁹ (UE), la carte demeure le moyen de paiement scriptural le plus utilisé, à l'exception de l'Allemagne, où, avec 44% des transactions, le prélèvement prévaut sur les autres moyens de paiement (cf. graphique 6a). Cette spécificité allemande s'explique par le mode de fonctionnement du réseau interbancaire Girocard, les paiements par carte reposant en effet sur une autorisation de prélèvement. En montant, le

virement domine tous les moyens de paiement tant en Allemagne et en France que dans la zone euro (cf. graphique 6b).

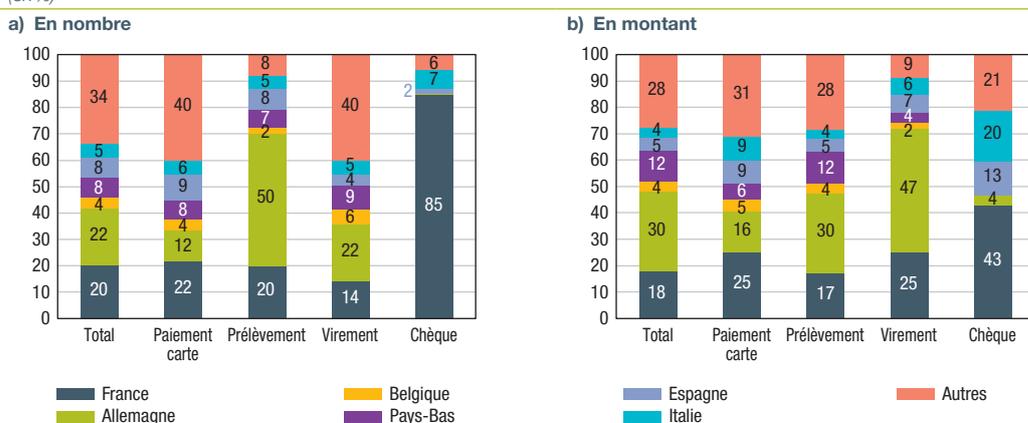
En 2020, l'Allemagne représente le premier pays de l'UE au regard du nombre de paiements scripturaux émis (22%), suivi de très près par la France (20% du total européen, cf. graphique 7a). En valeur, l'Allemagne renforce sa première place (30% du

Graphique 6 Répartition des transactions par moyen de paiement dans différentes zones géographiques
(en %)



Source : Banque centrale européenne.

Graphique 7 Répartition des transactions par pays et par moyen de paiement
(en %)



Note : La catégorie « Autres » comprend tous les autres pays de l'Union européenne.
Source : Banque centrale européenne.

9 Du fait du Brexit, effectif en 2020, le Royaume-Uni n'est plus présent dans les statistiques de paiement de la BCE utilisées pour cette section.

total), avec un poids relativement plus important s'agissant des virements et des prélèvements (respectivement 47 % et 30 % des montants payés dans l'UE – cf. graphique 7b).

Comme les années précédentes, la France se distingue dans l'UE par une plus large utilisation du chèque, sa part dans le total s'élevant à 85 %, loin devant l'Italie (7 %) et la moyenne des autres pays de l'UE (cf. graphique 7a).

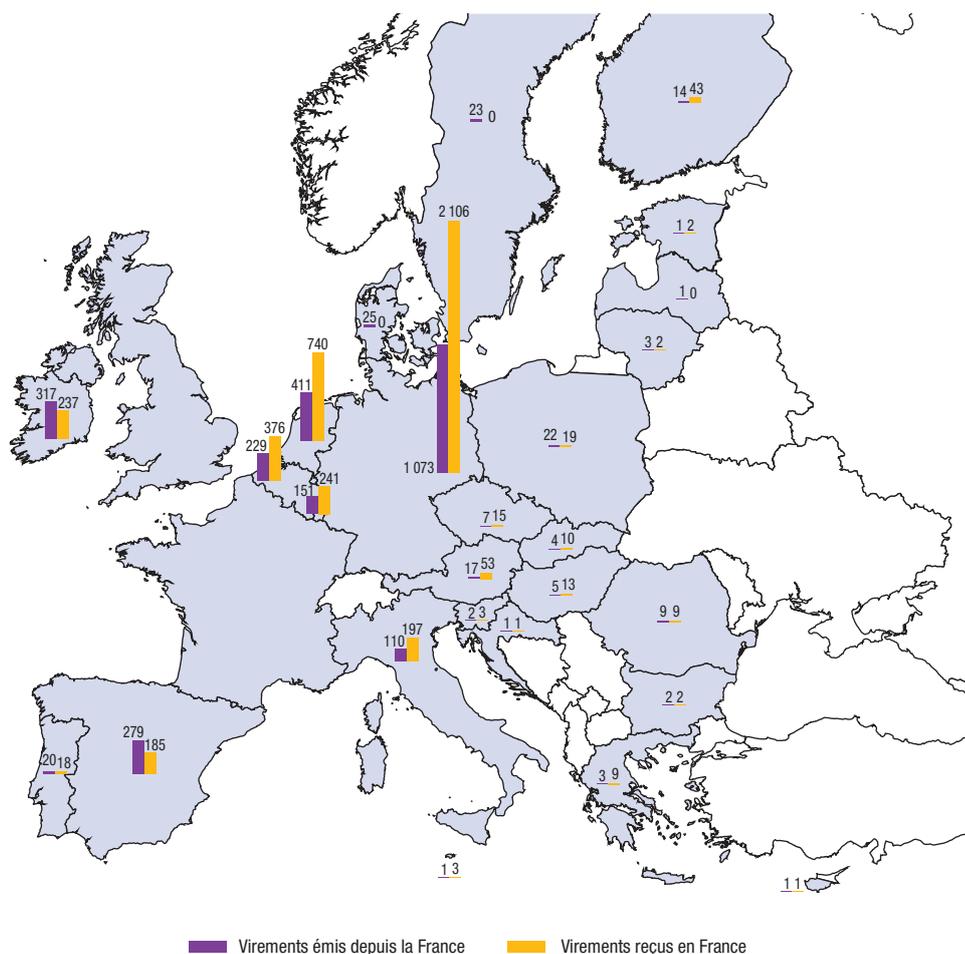
En 2020, tous moyens de paiement confondus, les paiements domestiques représentent 93 % du total des transactions initiées par les clients des prestataires de service de paiement français et 89 % en valeur. Les paiements transfrontaliers – pour l'essentiel par virement (93 % du montant total) et, dans une moindre

mesure, par prélèvement – ont progressé en 2020 en volume (+ 9 %), en raison de l'augmentation des paiements intra zone euro, essentiellement vers l'Allemagne et l'Irlande. Dans le même temps, les montants ont baissé (- 22 %), la réduction étant relativement plus importante pour les transactions avec des pays hors UE (- 29 %). Comme évoqué plus haut, cette évolution baissière est également à mettre en regard de la crise de la Covid-19.

Plus précisément, s'agissant des virements transfrontaliers, les principaux pays destinataires des virements émis par les clients des établissements français (cf. graphique 8) sont l'Allemagne (39 %, soit 1 073 milliards d'euros), les Pays-Bas (15 %, soit 411 milliards d'euros) et l'Irlande (12 %, soit 317 milliards d'euros). Pour les virements reçus

Graphique 8 Virements échangés avec l'Union européenne en montant

(en milliards d'euros)



Source : Banque centrale européenne.

en France, l'Allemagne occupe la première place pour l'émission de virements (2 106 milliards d'euros en 2020), suivie des Pays-Bas (740 milliards d'euros) et de la Belgique (376 milliards d'euros). Ce classement demeure stable depuis plusieurs années.

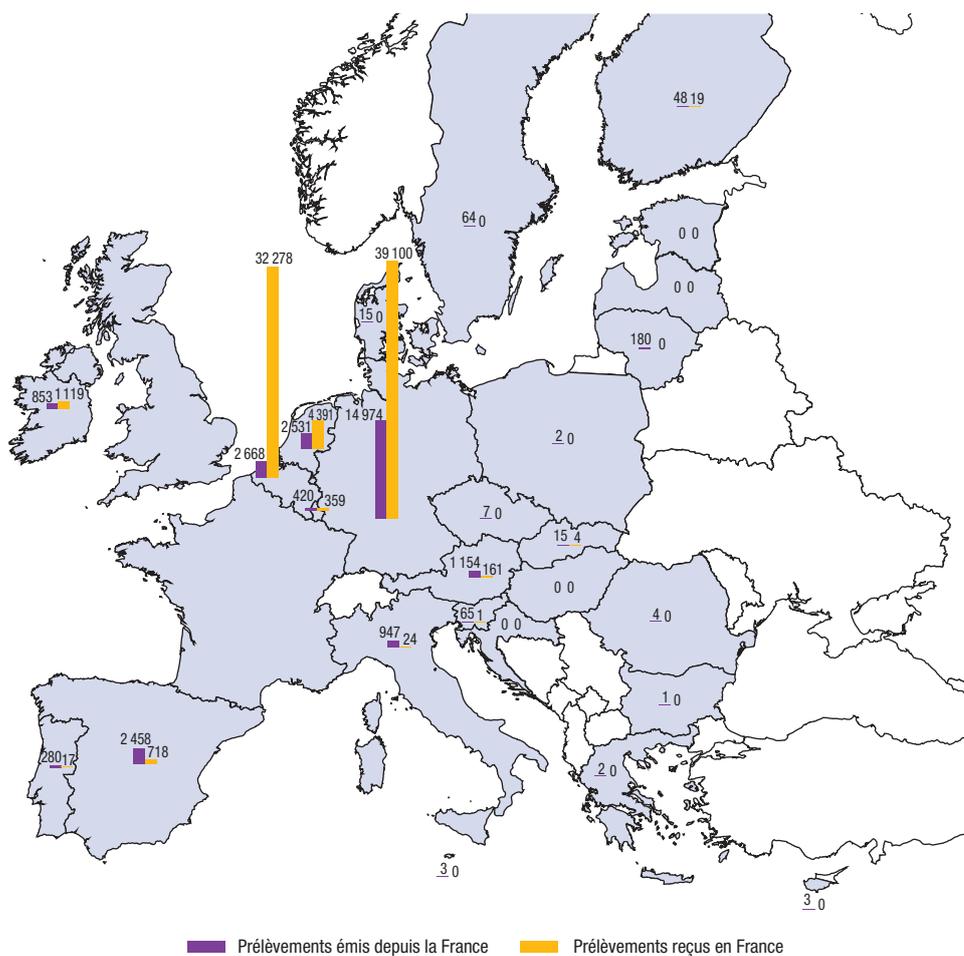
Le prélèvement étant utilisé presque exclusivement au niveau national, seule une partie marginale des flux (3 %) sont émis à destination de comptes tenus dans un autre pays de l'UE (26,7 milliards d'euros). Néanmoins, son utilisation progresse fortement depuis quelques années (+ 136 % par rapport à 2017), en lien avec le développement commercial sur le territoire national de banques européennes agissant exclusivement en ligne. L'Allemagne représente toujours le premier pays de l'UE vers lequel les créanciers des banques localisées en France émettent

des prélèvements – avec 56 % des montants émis pour 15 milliards d'euros –, suivie de la Belgique (10 %, pour 2,7 milliards d'euros – cf. graphique 9).

En réception, les flux de prélèvements émis par les créanciers étrangers vers des comptes tenus par des établissements français atteignent des niveaux nettement plus élevés : 78 milliards d'euros en 2020 (tous pays confondus), en baisse de 9 % par rapport à 2019. Les prélèvements transfrontaliers issus de l'UE représentent ainsi environ 5 % du total des prélèvements reçus sur les comptes français. L'Allemagne arrive toujours largement en tête avec 39,1 milliards d'euros de prélèvements émis en 2020 sur des comptes français, suivie de la Belgique (32,3 milliards d'euros) et des Pays-Bas (4 milliards d'euros).

Graphique 9 Prélèvements échangés avec l'Union européenne en montant

(en millions d'euros)



Source : Banque centrale européenne.

Éditeur

Banque de France

Directrice de la publication

Nathalie Aufauvre

Directrice générale de la Stabilité financière
et des Opérations de marché

Rédactrice en chef

Claudine Hurman

Directrice des Infrastructures, de l'Innovation
et des Paiements

Secrétariat de rédaction

Sylvie Asbiae, Pierre Berger, Silvia Gabrieli,
Isabelle Maranghi, Frulgence Noumagnon

Réalisation

Studio Création

Direction de la Communication

Contact

Service Résilience et Études sur les infrastructures
de marché

Code courrier : S1B-2327

39 rue Croix-des-Petits-Champs

75049 Paris Cedex 01

La *Cartographie des moyens de paiement
scripturaux* est en libre téléchargement
sur le site Internet de la Banque de France
([https://www.banque-france.fr/stabilité-financière/
securite-des-moyens-de-paiement-scripturaux](https://www.banque-france.fr/stabilité-financière/securite-des-moyens-de-paiement-scripturaux)).